

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES**

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 27

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Date de la convocation :

29/03/2024

Secrétaire : Ludovic COCQUEMPOT

Date d'affichage :

02/04/2024

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Nathalie MAEGHT – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER - Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Nicolas CHOCHOY

Absents : Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Sandrine DEMAUDE (pouvoir à Marjory DELAVAL) – Annick CROQUELOIS (pouvoir à Estelle LECOFFRE) – Patrick POTEL (pouvoir à Ludovic COCQUEMPOT) – Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Jérôme LEBOUCHER (pouvoir à Laurent DENIS) – Antoine TUSO (pouvoir à Barbara BODART)

2024/17

**OBJET DE LA DELIBERATION : PROPOSITION DU NOM DE LA FUTURE
MEDIATHEQUE D'EPERLEQUES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en vue de la création de la médiathèque sont toujours en cours. Le marché d'aménagement va également être mis en route. L'ouverture de la médiathèque est prévue pour septembre 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un sondage a été réalisé auprès de la population afin de trouver un nom pour la future médiathèque. La durée de ce sondage était d'environ 2 mois, soit jusqu'au 31 mars 2024.

Monsieur le Maire énonce les propositions faites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition suivante : La médiathèque les hirondelles.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Ludovic COCQUEMPOT.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

17 AVR. 2024

Le Maire,

Laurent DENIS.

